

# La rénovation du service public selon la FEHAP

368-369 - La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés à but non lucratif (FEHAP) propose sept axes de rénovation pour le service public hospitalier. Elle propose notamment d'organiser sous la forme de concessions de service public l'implication de structures privées de droit commercial, « avec des garanties et obligations de service public, ainsi que les compensations adaptées desdites sujétions ». La FEHAP suggère également d'ouvrir la possibilité d'une option d'adhésion à l'échelle publique des tarifs à des structures privées de droit commercial qui opteraient pour le statut d'entreprise de l'économie sociale et solidaire, prévu dans le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire en attente d'examen par l'Assemblée nationale. Ces établissements devraient s'engager sur « une lucrativité limitée ou encadrée des propriétaires de parts sociales » et fonctionner avec « une absence de restes à charge pour les patients après intervention des organismes d'Assurance Maladie obligatoire et complémentaires ».